

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE D'AVION

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

RH/DL/2025. 78

Objet : Personnel communal – Tableau annuel d'avancement de grade suite à examen professionnel au titre de l'année 2025.

Jean LÉTOQUART, Maire de la Ville d'Avion, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
Vu la délibération portant détermination des ratios promus/promouvables,
Vu l'arrêté n° 2021.1038 du 21 décembre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion après avis du comité technique en date des 30 novembre et 1^{er} décembre 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade suite à examen professionnel au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	PERNOT Natacha	adjoint technique	7ème échelon	16/12/2024	01/05/2025
2ème	BELAIRE David	adjoint technique	7ème échelon	12/11/2024	01/05/2025
	Nombre de femmes:	1			
	Nombre d'hommes:	1			

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de LILLE dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Municipal,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion.

AINSI FAIT ET ARRETE A AVION LE 06/02/2025

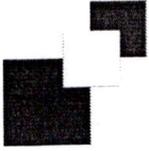
Pour expédition certifiée conforme au Registre

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
D'agglomération de Lens-Liévin

Jean LÉTOQUART



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet arrêté



Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord

Le Président,
à

Madame Natacha PERNOT née
VERSCHELDE
6 RUE FALCONET

62210 AVION

À Lille, le 18 décembre 2024

N/Réf : ED / DDL / MCS / LD / JC

Numéro d'identifiant : 307390

Affaire suivie par : Julie COPPITTERS (coppitters.j@cdg59.fr)

Objet : Notification des résultats d'admission à l'Examen professionnel d'Adjoint technique principal
de 2ème classe - Session 2024

Spécialité : ENVIRONNEMENT, HYGIENE

Madame PERNOT,

J'ai le plaisir de vous informer que, par décision du jury du 16 décembre 2024, vous avez été déclarée admise à l'examen professionnel repris en objet.

Vous serez inscrite sur la liste des candidats déclarés reçus au titre de l'année 2024. La validité de cette liste est nationale.

La C.A.D.A. (Commission d'accès aux documents administratifs) a décidé qu'il convenait de différer l'exercice du droit à communication des notes et copies jusqu'à ce que les candidats reçus aient été nommés par les Collectivités Territoriales ayant décidé de les recruter. Toute demande de notes devra, en conséquence, être accompagnée d'une copie de l'arrêté de nomination.

Une attestation de réussite vous parviendra ultérieurement.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de la notification. Le Tribunal Administratif de Lille peut être saisi par l'application informatique « telerecours-citoyens », accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Avec mes félicitations pour votre réussite, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Éric DURAND
Président du CDG 59,
Maire de MOUVAUX

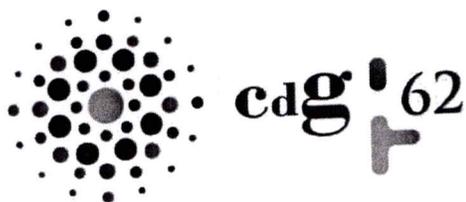
Bruay-la-Buissière, le 12 novembre 2024

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU PAS-DE-CALAIS

Le Président,
à

Monsieur David BELAIRE
65 rue paul eluard

62210 avion



Pôle emploi public et numérique
Service : Concours
Affaire suivie par : Mme DELANNOY
Nos réf. : JD/AF/CJ/SR/JD/11/2024
Objet : examen professionnel d'adjoint technique
territorial principal de 2^{ème} classe-session 2024

N° d'inscription : 108940

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le jury, par délibération en date du 12 novembre 2024, vous a déclaré admis à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe. Je vous précise que la réussite à cet examen est l'une des conditions requises pour être recruté au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours par le candidat devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Important : depuis le 1^{er} janvier 2021, l'avancement de grade a lieu après inscription sur un tableau d'avancement annuel établi par votre autorité territoriale.

En outre, l'imprimé joint est à retourner impérativement au Centre de Gestion accompagné de votre arrêté dès votre nomination.

Je vous adresse toutes mes félicitations.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Joël DUQUENOY

Pièces jointes : attestation de réussite, imprimé de nomination

Veillez conserver ce courrier sans limitation de temps, IL NE VOUS SERA PAS DÉLIVRÉ DE DUPLICATA.



DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE D'AVION

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

RH/DL/2024.4

Objet : Personnel communal – Tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025.

Jean LÉTOQUART, Maire de la Ville d'Avion, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
Vu la délibération portant détermination des ratios promus/promouvables,
Vu l'arrêté n° 2021.1038 du 21 décembre 2021 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion après avis du comité technique en date des 30 novembre et 1^{er} décembre 2021,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Animateur principal de 1^{ère} classe

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	GOSELIN Bruno	animateur principal de 2 ^{ème} classe	8 ^{ème} échelon		01/05/2025
	Nombre de femmes:	0			
	Nombre d'hommes:	1			

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	BEZZA Fatima	adjoint technique	8 ^{ème} échelon		01/05/2025
2 ^{ème}	BILLET Véronique	adjoint technique	9 ^{ème} échelon		01/05/2025
3 ^{ème}	BOBKIEWICZ Delphine	adjoint technique	9 ^{ème} échelon		01/05/2025
4 ^{ème}	BRISSY Julie	adjoint technique	9 ^{ème} échelon		01/05/2025
5 ^{ème}	CANTON Dominique	adjoint technique	10 ^{ème} échelon		01/05/2025
	Nombre de femmes:	4			
	Nombre d'hommes:	1			

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	ABOUHAS Lahcen	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9 ^{ème} échelon		01/05/2025
2 ^{ème}	BONNARD Sylvie	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	10 ^{ème} échelon		01/05/2025
3 ^{ème}	BOURSIER Frédéric	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9 ^{ème} échelon		01/05/2025
4 ^{ème}	SROKOSZEWSKI Maryan	adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	9 ^{ème} échelon		01/10/2025
	Nombre de femmes:	1			
	Nombre d'hommes:	3			

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	CHERET Jean-Philippe	agent de maîtrise	12 ^{ème} échelon		01/05/2025
	Nombre de femmes:	0			
	Nombre d'hommes:	1			

Avancement au grade de : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	LECLERCQ Virginie	adjoint d'animation	9ème échelon		01/05/2025
	Nombre de femmes:	1			
	Nombre d'hommes:	0			

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	DECROIX Laurence	adjoint administratif principal de 2ème class	10ème échelon		01/10/2025
2ème	VASSEUR Marjorie	adjoint administratif principal de 2ème class	10ème échelon		01/10/2025
	Nombre de femmes:	2			
	Nombre d'hommes:	0			

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	VIRAPATRIN VIRIN Nina	adjoint administratif	6ème échelon		01/05/2025
2ème	DAGNEAU Sylvie	adjoint administratif	9ème échelon		01/05/2025
	Nombre de femmes:	2			
	Nombre d'hommes:	0			

Avancement au grade de : Educateur des APS principal de 1^{ère} classe

	Nom Prénom Par ordre de mérite et de nomination souhaitée	Grade actuel	Echelon	Si examen professionnel date d'obtention (joindre impérativement attestation de réussite)	Date de nomination souhaitée
1er	DABROWSKI Reynald	éducateur des APS principal 2ème classe	12ème échelon		01/05/2025
	Nombre de femmes:	0			
	Nombre d'hommes:	1			

ARTICLE 2 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de LILLE dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Trésorier Municipal,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion.

AINSI FAIT ET ARRETE A AVION LE 07/01/2025

Pour expédition certifiée conforme au Registre

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
D'agglomération de Lens-Liévin,

Jean LÉTOUART

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet arrêté